



INFIRMIER/E COORDINATEUR/TRICE EHPAD

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre : Direction Autonomie Santé et Solidarités – 038260728000827
Date de diffusion : 28/07/2026
Nombre de poste : 1

Poste à pourvoir : Dès que possible
Date limite de candidature : 27 août 2026

Type d'emploi : Titulaire ou Contractuel
Type de recrutement : CDD 12 mois

Date d'entretien prévisionnelle : 9 septembre 2026

Cadre d'emplois : **Cadre de santé – Catégorie A (filière médico-sociale)**
Des infirmiers en soins généraux - Catégorie A (filière médico-sociale)

Lieu de travail : EHPAD Belle Vallée – 346 rue de Bretagne – 38190 Froges
Temps de travail : **Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)**

Environnement de travail : Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.

L'EHPAD Belle Vallée (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), situé à Froges, dispose d'une capacité de 80 places dont une unité psycho-gériatrique de 22 places et un accueil de jour de 9 places. Notre équipe pluridisciplinaire a pour mission d'offrir aux résidents une qualité de vie et de soins adaptés.

Descriptif du poste : Aux côtés de la directrice de l'établissement et par délégation, en collaboration avec le médecin coordonnateur, vous êtes responsable de l'organisation, de la coordination et du contrôle des activités de soins dans leur globalité.
Vous veillez à la qualité de prise en charge des résidents et à l'application des bonnes pratiques professionnelles. Vous travaillez en synergie avec une gestionnaire des plannings et ressources ainsi qu'une aide-soignante de coordination, pour assurer une gestion optimale des équipes et des moyens, dans un esprit de collaboration et d'efficacité

Missions : **Encadrement, management et animation**

- Organiser, planifier et coordonner le travail de l'équipe soignante composée de 46 agents : infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de soins
- Établir et gérer les plannings
- Organiser et animer les réunions d'équipe

Participer à l'élaboration du projet d'établissement, du projet de vie, du projet de soins

- Participer et suivre les plans personnalisés d'accompagnement des résidents (projet de vie, plan de soins)
- Participer à l'élaboration du rapport médical annuel, du plan nutritionnel de l'établissement
- Participer à la commission d'admission avec le médecin coordonnateur et la direction
- Organiser et assurer le suivi des projets de soins, protocoles et procédures

Assurer la coordination entre la direction de l'établissement, les résidents, l'équipe médicale et paramédicale, l'équipe hôtelière, les intervenants extérieurs et les familles.

- Assurer les visites de pré admissions

- Participer à l'entrée et l'accueil des résidents et de leurs familles
- Participer et animer les transmissions
- Veiller aux bonnes relations avec partenaires extérieurs (médecins, kiné, pharmacien, services hospitaliers, ...)

Veiller au respect des bonnes pratiques professionnelles et mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la qualité auprès de l'ensemble des équipes

- Former le personnel
- Animer les formations en interne avec le médecin coordonnateur
- Participer à l'élaboration et l'amélioration continue de la qualité des soins

Participer aux aspects administratifs, financiers et logistiques liés à la prise en charge des résidents.

- Gérer les dispositifs médicaux et para médicaux
- Gérer les relations avec les fournisseurs/matériel médical

Spécificités du poste :

Astreinte décisionnelle (par téléphone) avec ponctuellement des déplacements sur l'EHPAD.

Profil demandé :

Diplôme d'Etat de cadre de santé ou d'infirmier obligatoire

Formation complémentaire en coordination/management (Licence, Master, DU...) souhaité(e).

Expérience en tant qu'IDEC indispensable (Les candidatures d'infirmiers(ères) ayant un projet de cadre de santé seront étudiées avec attention)

Connaissance approfondie du secteur gériatrique et des spécificités du vieillissement.

Capacités managériales : leadership, travail en équipe pluridisciplinaire, animation d'équipe.

Mise en place et conduite de projets.

Prise de décision et négociation.

Approche bienveillante envers les résidents et les équipes.

Organisation, initiative, discrétion et respect de la confidentialité.

Capacité à ajuster ses actions et à faire preuve d'introspection.

Rémunération :

Salaire **minimum** par mois de **1944,49 € brut** (échelon 1) + **600 € brut** prime fonction + **prime complémentaire** équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération. + **238,22 €** prime CTI Segur + **prime d'astreinte** + **prime encadrement**.

Avantages :

- Tickets restaurant avec participation de 60% employeur.
- Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an)
- Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe).
- Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.

Procédure :

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté.

Contact :

Pour tout renseignement sur le poste : Madame Sophie RIVENS srivens@le-gresivaudan.fr

Règle statutaire :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2^o du CGFP).

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.